

## **Abonnement**

L'abonnement à la bibliothèque est **GRATUIT** pour tous les résidents de la municipalité.

Lors de l'inscription, une carte d'abonné est remise gratuitement.

Advenant la perte de cette carte, **des frais de 2 \$ seront chargés pour le remplacement.**

**La signature d'un parent est requise pour l'abonnement des jeunes de moins de 14 ans.**

---

## **Politique du prêt :**

### *Emprunt :*

L'abonné peut emprunter un maximum de 5 documents (livres et revues)

pour une période de 3 semaines avec possibilité de renouvellement.

Il doit présenter sa carte d'abonné lorsqu'il emprunte ou renouvelle un document.

### *Renouvellement :*

Les documents peuvent être renouvelés deux fois à la condition qu'ils ne soient pas réservés ou en retard.

Si l'abonné a accès à Internet, il peut renouveler lui-même ses documents en ayant un code d'accès (NIP).

Pour obtenir ce NIP, l'abonné doit le demander au préposé(e) à la bibliothèque.

### *Retard :*

Une amende de 0,03 \$ / jour pour chacun des documents sera chargée à l'abonné qui rapporte ses documents en retard.

*Perte ou dommage* L'abonné ou son répondant, dans le cas d'un enfant, est responsable des documents empruntés.

Si un document est brisé ou perdu, un coût lui sera chargé.

Ce prix est fixé par le Réseau Biblio CQLM.